



- Consultation 2017
- Pour le tarif 2018
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSULTATION ANNUELLE

QUI EST RECYCLEMÉDIAS?

2

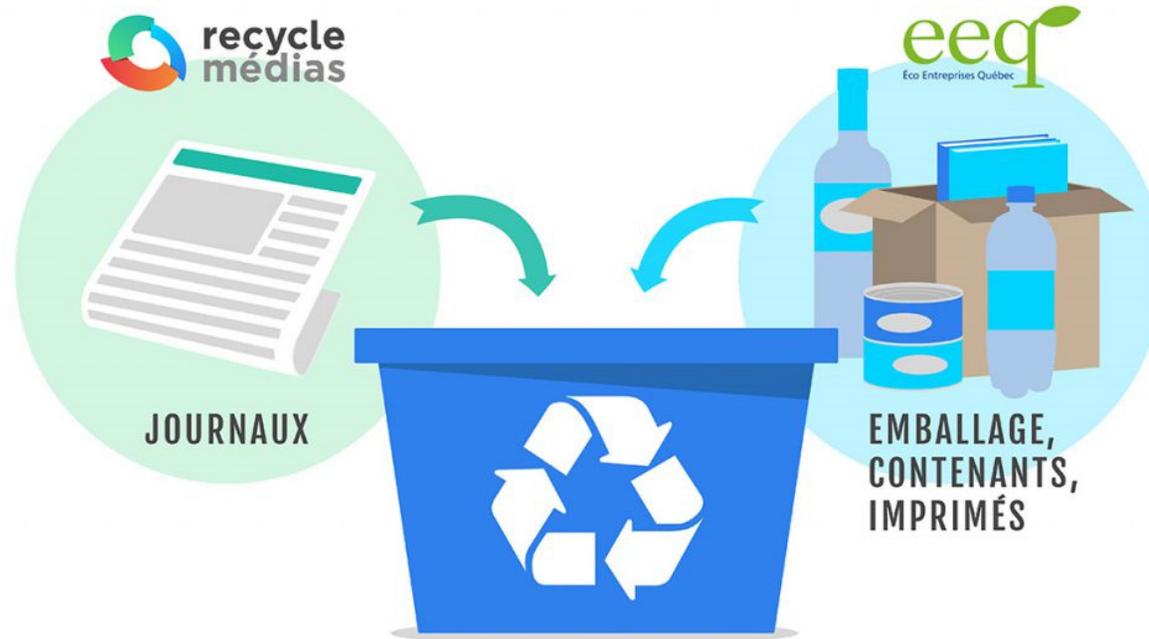
- RecycleMédias est un organisme privé à but non lucratif.
- Formé en décembre 2000 et agréé par le gouvernement du Québec (Recyc-Québec) depuis 2005.
- Nous représentons les entreprises et organisations assujetties à la « **Loi sur la qualité de l'environnement** », qui font partie de la catégorie journaux.



NOTRE MISSION

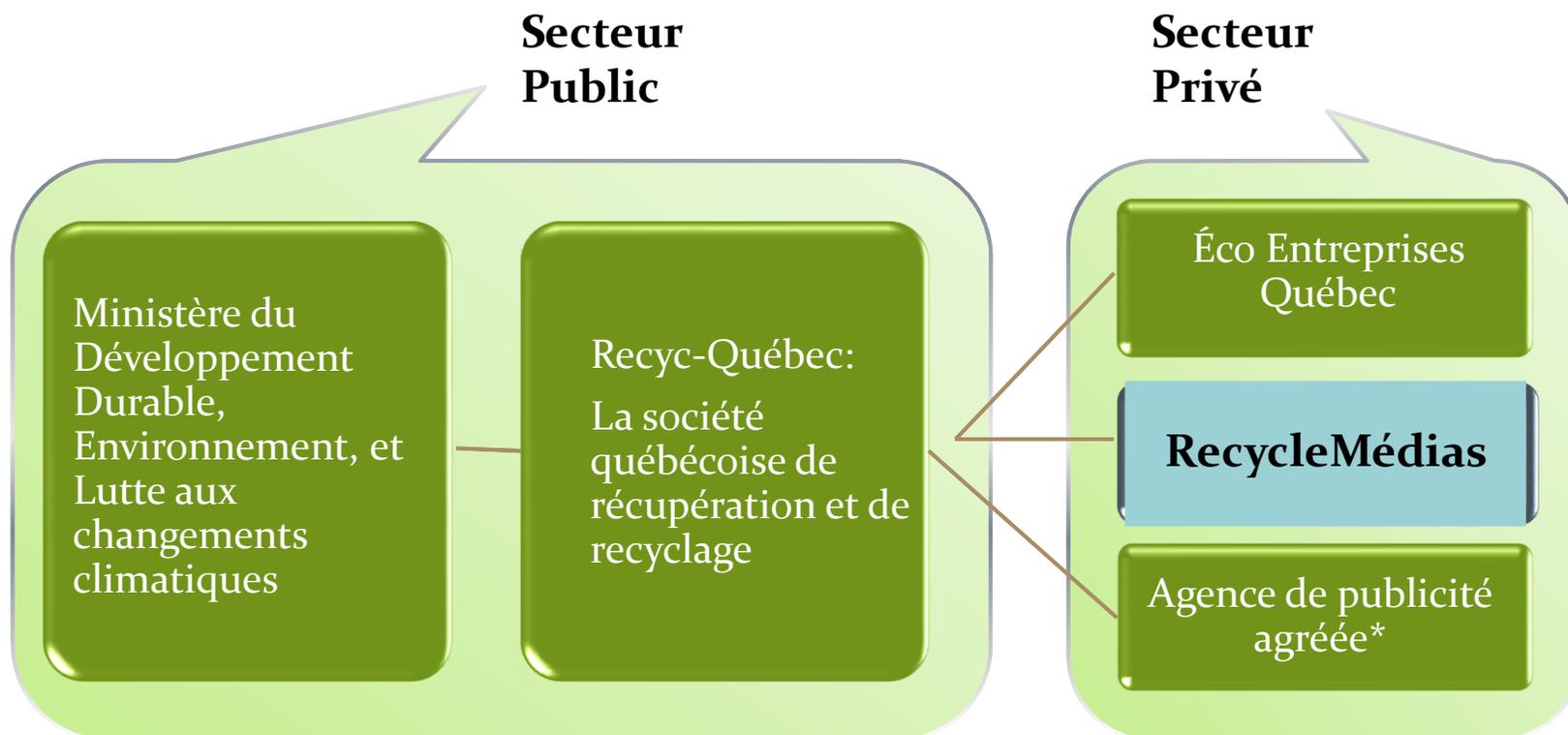
3

- RecycleMédias a pour mission de représenter les entreprises et organisations assujetties dans leur responsabilité de financer les coûts nets des services de collecte sélective municipale et, pour assurer ce financement, d'établir une tarification équitable.



LES INTERVENANTS

4



LES PERSONNES ASSUJETTIES

5

- Les personnes assujetties à la « *Loi sur la qualité de l'environnement* » sont les entreprises et les organisations propriétaires ou distributeurs, d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif, qui mettent en marché au Québec des « *journaux* ».
- Un journal est défini par tout écrit périodique consacré à l'actualité et publié sur du papier journal.
- Lorsque le propriétaire n'a ni domicile ni établissement au Québec, l'obligation incombe alors au premier fournisseur au Québec, qu'il en soit ou non l'importateur (le distributeur).



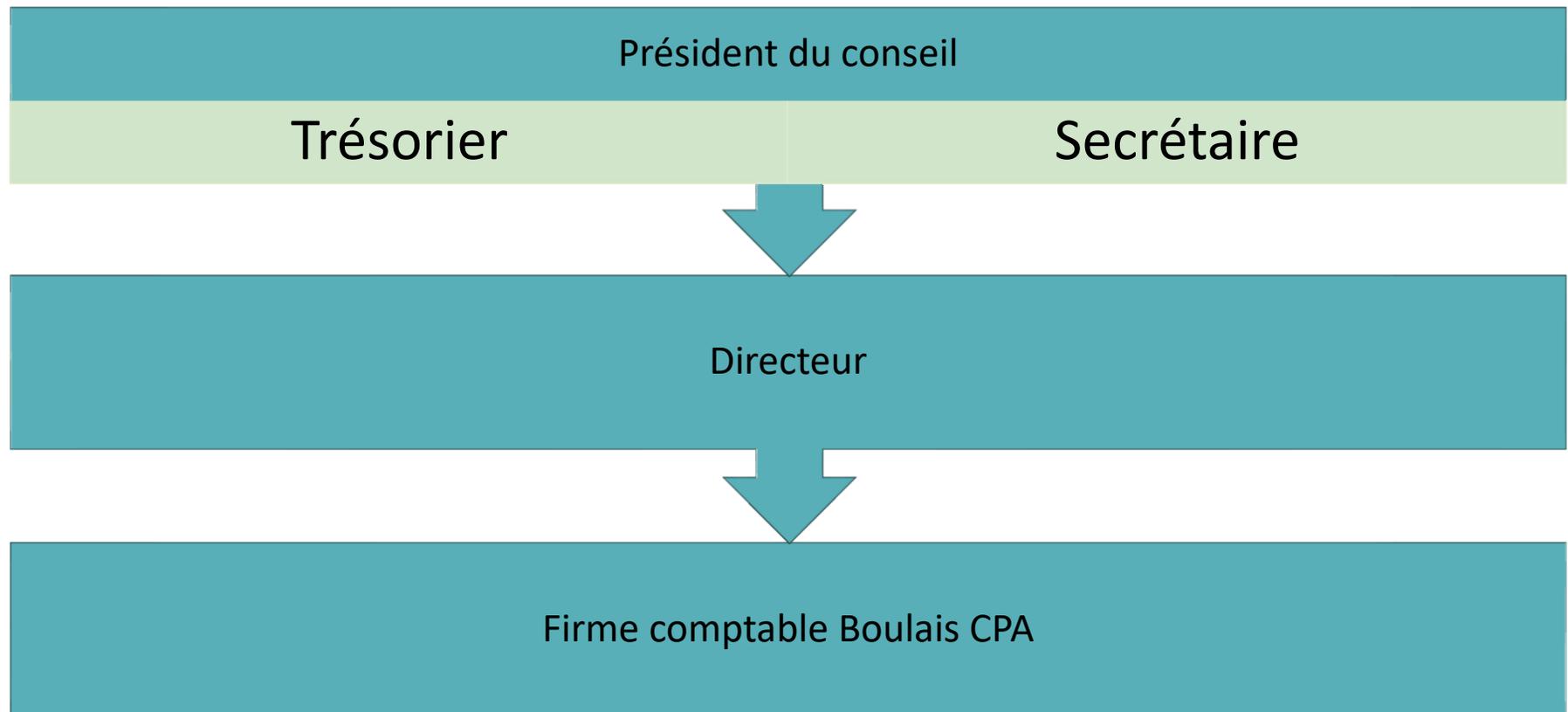
LE RÉGIME DE COMPENSATION

6

- Depuis le 1er mars 2005, le régime de compensation édicté par la « **Loi sur la qualité de l'environnement** » et le « **Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles** » créent l'obligation légale pour les entreprises et organisations assujetties de financer leur part des coûts nets des services municipaux de collecte sélective, et ce, dans une perspective de développement durable.
- Le financement des coûts nets s'effectue au moyen des compensations des entreprises et des organisations assujetties, calculés à partir des matières et des quantités générées (en tonnes métriques).

ADMINISTRATION DE RECYCLEMÉDIAS

7



Email : communication@recyclemedias.com

Téléphone : (450) 741-6455 et (514) 664-5548



PROCESSUS D'APPROBATION DU TARIF 2018

8



L'ÉTAT DES LIEUX : TARIFS 2017 ET 2018

- ❑ Le tarif 2017 n'est pas encore approuvé par le conseil des ministres. Nous estimons que nous aurons à payer ce tarif en 2018.
- ❑ Le tarif 2018 sera soumis à Recyc-Québec avant la fin décembre 2017 et probablement à payer en 2018.
- ❑ Les subventions gouvernementales seront de 1,5 M\$ pour le tarif 2017 et de 2,5 M\$ pour le tarif 2018. Nous attendons la signature du protocole avec le ministère de la Culture et des Communications.
- ❑ L'agence de publicité pour le tarif 2016 est Challenge agence – Conseil en médias inc. qui sera en contact avec chaque éditeur. Le tarif publicitaire est de 53,24\$ par tonne de papier mise en marché. RecycleMédias vous a fait parvenir un relevé indiquant votre tonnage et votre compensation en dollars pour la publicité 2016.
- ❑ Veuillez prendre note que l'espace publicitaire pour le tarif 2017 devra être publié au plus tard le 30 avril 2019.
- ❑ Dans le cas du tarif 2018, nous proposons à Recyc-Québec la date du 30 septembre 2019 comme dernier jour de publication de l'espace publicitaire.

INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES

10

Trois axes de discussion:

1. **Report de l'approbation de la compensation 2017**
 2. **Modulation du versement de la subvention**
 3. **Méthode de calcul du pourcentage attribué aux Journaux dans le calcul de la compensation.**
- 28 mars : octroi d'une subvention de 12 M\$ sur 5 ans lors du budget provincial.
 - 25 mai : Rencontre préliminaire avec Jean-Jacques Adjizian, Ministère de la Culture et des Communications pour les subventions gouvernementales.
 - 9 Juin: Envoi d'une lettre à Monsieur David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à Monsieur Luc Fortin, Ministre de la Culture et des Communications.
 - 3 juillet: Rencontre avec Luc Monty, Sous-ministre des finances
 - 19 juillet: Envoi d'une lettre à Monsieur Dany Michaud, Président-directeur général Recyc-Québec. (Copie à :Patrick Beauchesne, sous-ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Luc Monty, sous-ministre, ministère des Finances et Jean-Jacques Adjizian, Ministère de la Culture et des Communications.
 - 12 octobre : Rencontre sur la convention d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications.



RENCONTRE RECYC-QUÉBEC

11

Quatre dossiers actifs:

- ❑ **Présentation des résultats de la mise à jour 2016 du modèle ACA**
- ❑ **État d'avancement pour la caractérisation à destination**
- ❑ **Renouvellement de l'entente d'agrément**
- ❑ **Campagne publicitaire 2018 (5.3.1 Tarif 2016)**

Mai: Comité Conjoint

Juin: Rencontre du comité multipartite

Septembre: Rencontre de renouvellement de l'entente d'agrément

Septembre: Choix de l'agence et rencontre de travail concernant la campagne publicitaire 2018 (5.3.1 Tarif 2016)



RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS

12

- La déclaration des Matières relative à l'année 2018 doit être faite par la Personne assujettie à la plus tardive des dates suivantes, soit le 31 mars 2019 ou le quinzième (15^e) jour suivant l'entrée en vigueur du Tarif.
(7.2.2 Tarif 2018)
- RecycleMédias procédera à une évaluation du tonnage des entreprises assujetties qui n'ont pas effectué leur déclaration afin de pouvoir les facturer.

Note : La coordonnatrice de RecycleMédias commencera à la fin janvier à faire le suivi pour valider les informations à remplir sur le site Web de RecycleMédias. Vous aurez à compléter les informations sur le tonnage 2017 au plus tard le 31 mars 2018.

VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS

13

- Par souci d'équité pour l'ensemble des entreprises assujetties, quelques vérifications aléatoires des déclarations de tonnage peuvent être effectuées. Ce mandat est confié à une firme comptable déterminée par le conseil d'administration.
- Les journaux qui mettent en marché entre 3 tonnes et 15 tonnes de papier journal seront dorénavant tenus de faire les paiements en argent et en publicité.
- Les journaux de 3 tonnes et moins doivent déposer leur déclaration une fois par année.

LE TARIF

14

- Le Tarif se définit comme les montants à verser au gouvernement:
 - En biens et en services, nommé « **La compensation publicitaire** ».
 - En argent, nommé « **La compensation monétaire** ».

- Le tarif est établi selon la quantité de tonnes métriques de papier journal mis en marché au cours d'une année donnée (\$ / tonne).

- Le tarif global comporte trois sous éléments:
 - La compensation aux municipalités (monétaire et publicitaire).
 - L'indemnité versée à Recyc-Québec.
 - Les frais de RecycleMédias pour ses charges de fonctionnement.

LA COMPENSATION DUE AUX MUNICIPALITÉS

15

Le montant de la compensation annuelle due aux municipalités s'élève pour 2018 à 10 115 600\$ dont:

- 6 315 600\$ en compensation monétaire.
- 3 800 000\$ en compensation publicitaire.
- Par la suite, la compensation totale augmentera de 10% par année comme suit:

Année	Compensation monétaire	Compensation publicitaire	Total
2019	7 327 160\$	3 800 000 \$	11 127 160\$
2020	8 439 876\$	3 800 000 \$	12 239 876\$

Jusqu'à ce que le total soit égal ou supérieur à celui correspondant à la part de la compensation municipale attribuée à la catégorie journaux (± 2021) (8,7% des coûts nets).
Les coûts nets pour les municipalités en 2014 (tarif 2015) étaient de 153,8 M\$, de 153,9 M\$ en 2015 (tarif 2016), 151,5 M\$ en 2016 (tarif 2017).



EN RÉSUMÉ

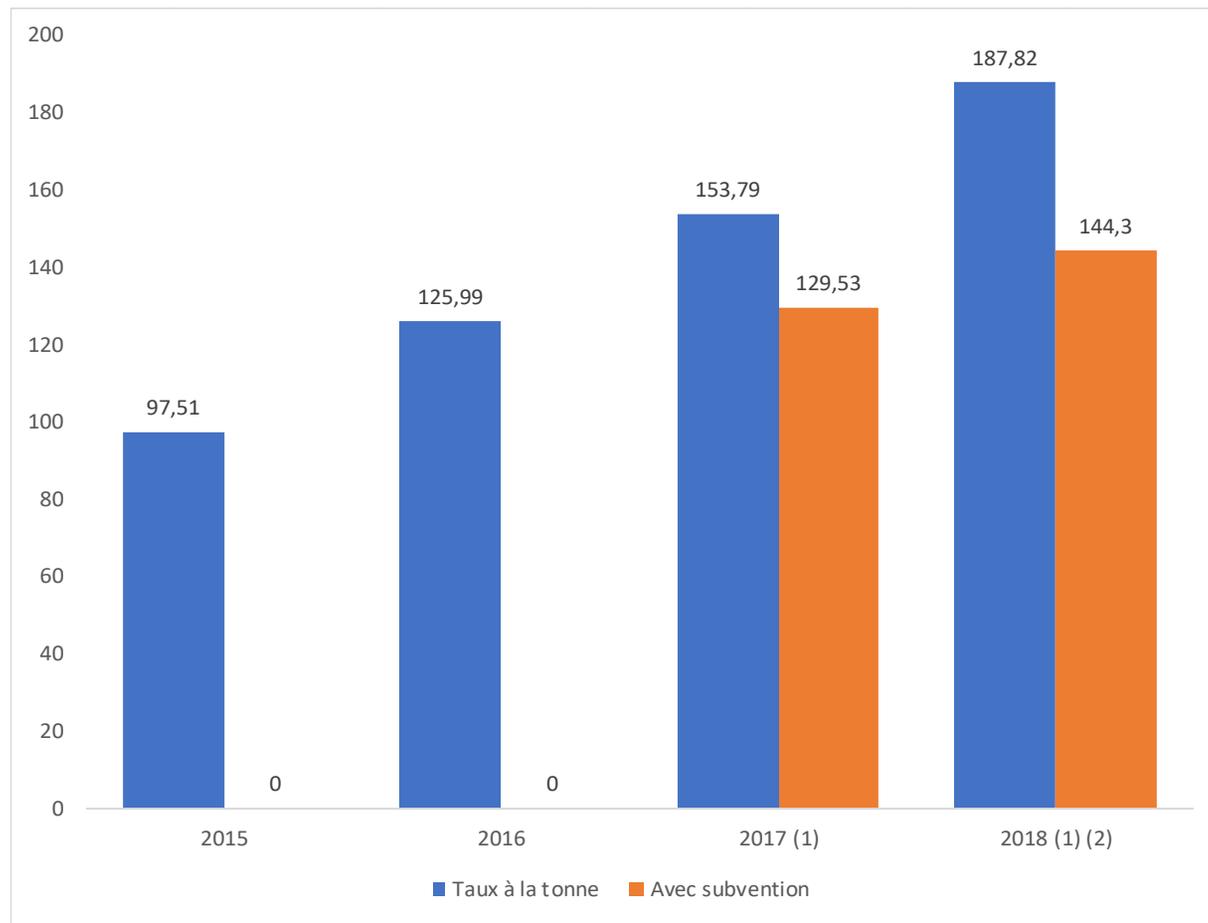
16

- Le Tarif 2018 lié à la compensation publicitaire est fixé à **66,75\$** par tonne métrique (3 800 000\$ en publicité).
- Le Tarif 2018 lié à l'indemnité de Recyc-Québec, à la compensation des municipalités et aux frais de RecycleMédias équivaut à un total de **121,07\$** par tonne métrique. Au total 6 892 500\$.
- Pour une compensation totale de 10 692 500\$, soit 187,82\$ la tonne.
- Pour le tarif 2018, la subvention gouvernementale sera de 2.5M ce qui équivaut à une réduction de 43,52\$ la tonne.
- De plus, à travers les dernières années d'opération, RecycleMédias a généré un surplus. Cela permettra de remettre 200k\$, soit une réduction supplémentaire de 3,48\$ la tonne.
- La compensation monétaire nette avant redressement de l'industrie sera de 74,06\$ pour l'année 2018.



ÉVOLUTION DU TARIF – 2015 À 2018

17

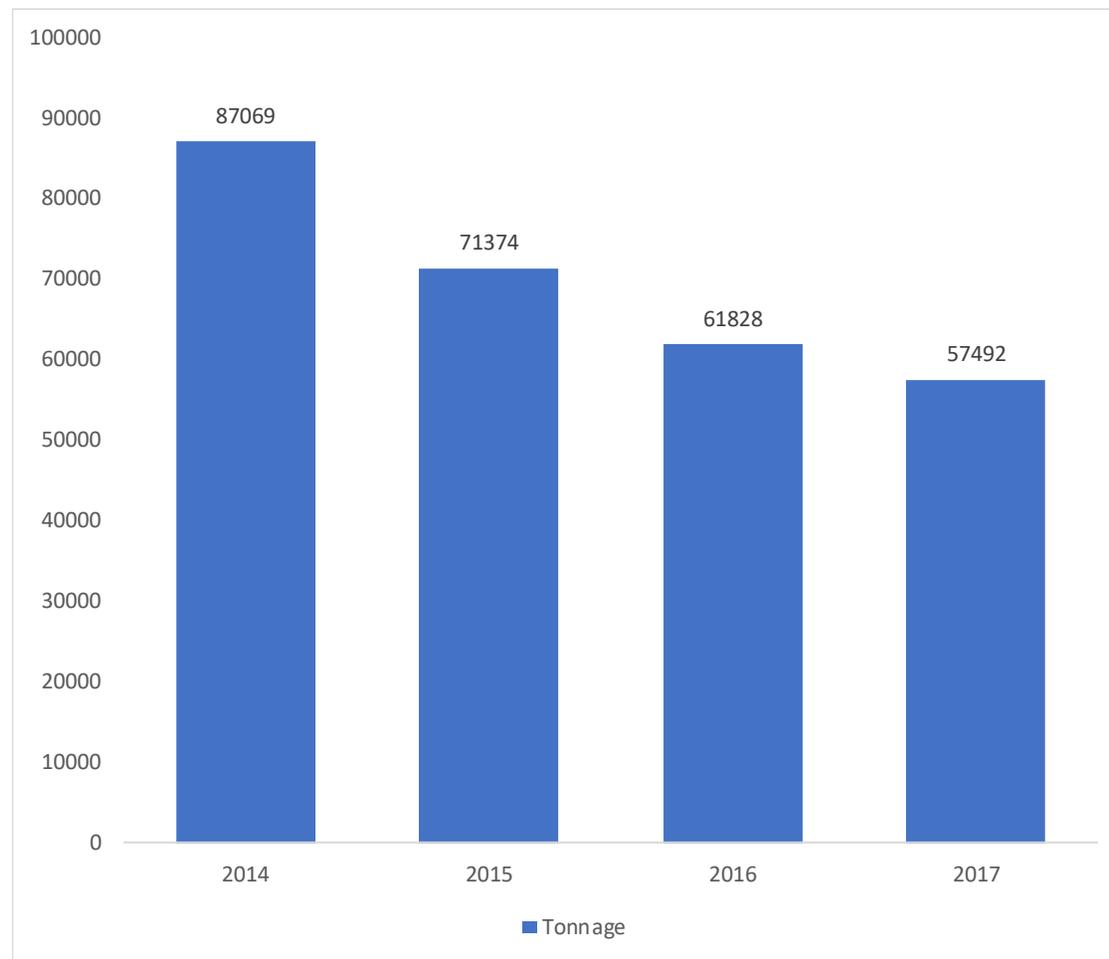


- (1) Aucun redressement de l'industrie
- (2) Avant remise du surplus de 200k\$



ÉVOLUTION DU TONNAGE – 2014 À 2017

18



Diminution de 34,8% depuis 2014



Évolution du tarif – 2015 à 2018

19

	RÉEL				ESTIMÉ			
	2015	Taux par tonne	2016	Taux par tonne	2017 *	Taux par tonne	2018	Taux par tonne
Compensation publicitaire	3 800 000 \$	43,64 \$	3 800 000 \$	53,24 \$	3 800 000 \$	62,50 \$	3 800 000 \$	66,75 \$
Compensation monétaire	3 800 000 \$	43,64 \$	4 560 000 \$	63,88 \$	5 396 000 \$	88,74 \$	6 315 600 \$	110,93 \$
Contribution Recyclémédias	590 056 \$	6,78 \$	382 800 \$	5,37 \$	310 200 \$	5,10 \$	326 900 \$	5,74 \$
Indemnité Recyc-Québec	300 000 \$	3,45 \$	250 000 \$	3,50 \$	250 000 \$	4,11 \$	250 000 \$	4,39 \$
Total	8 490 056 \$		8 992 800 \$		9 756 200 \$		10 692 500 \$	
Tonnage avant subvention	87 069	97,51 \$	71 374	125,99 \$	60 804	160,45 \$	56 931	187,82 \$
Subvention gouvernementale					1 500 000	(24,44) \$	2 500 000	(43,52) \$
Tonnage Total						136,02 \$		(1) 144,30 \$
(Année de référence)	(2014)		(2015)		(2016)		(2017)	
Année de paiement	2017		2017		2018		2018	
	Variation par rapport à l'année précédente:			29%		8%		6%

*Inclus le redressement de l'industrie

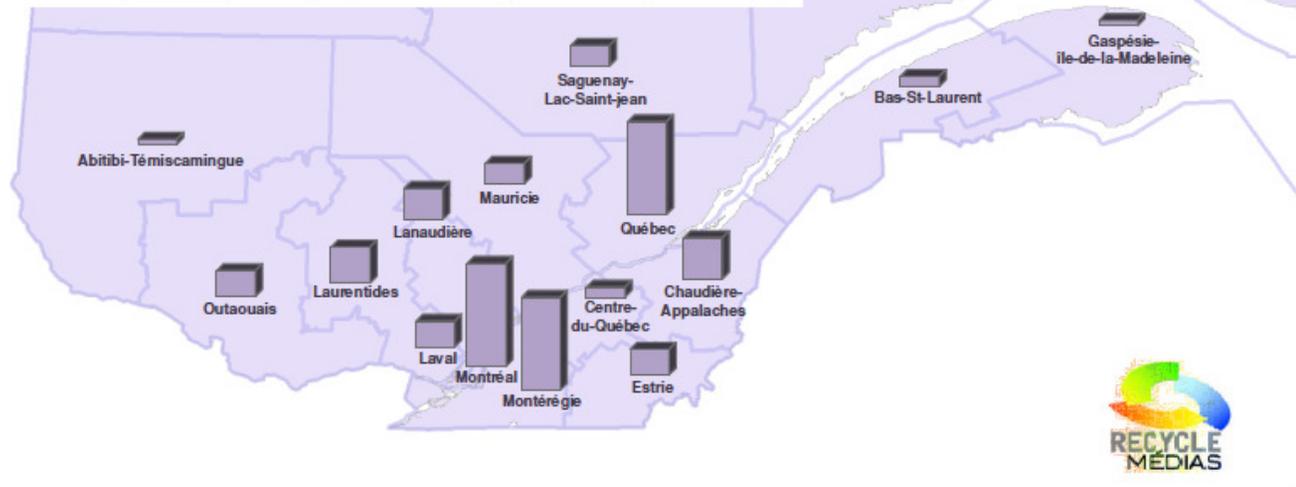
(1) 140,82\$ après remise du surplus

RÉPARTITION DE LA COMPENSATION PUBLICITAIRE PAR RÉGION

RÉPARTITION DE LA COMPENSATION PUBLICITAIRE 2017

Estimé par région, tonnage 2016

Région	Tonnage total	% du tonnage	Compensation publicitaire	Population	% de la population
Abitibi-Témiscamingue	562	0,9%	34 543 \$	146 717	1,8%
Bas-St-Laurent	1 258	2,0%	77 332 \$	197 385	2,4%
Centre du Québec	969	1,6%	59 580 \$	242 399	3,0%
Chaudière-Appalache	4 433	7,2%	272 478 \$	420 082	5,1%
Côte Nord	292	0,5%	17 920 \$	92 518	1,1%
Estrie	2 885	4,7%	177 342 \$	319 004	3,9%
Gaspésie	642	1,0%	39 466 \$	90 311	1,1%
Lanaudière	3 567	5,8%	219 241 \$	494 796	6,1%
Laurentides	4 104	6,6%	252 210 \$	589 400	7,2%
Laval	3 117	5,0%	191 570 \$	422 993	5,2%
Mauricie	2 466	4,0%	151 568 \$	266 112	3,3%
Montérégie	10 643	17,2%	654 123 \$	1 507 070	18,5%
Montréal	11 440	18,5%	703 123 \$	1 942 044	23,8%
Outaouais	3 023	4,9%	185 792 \$	382 604	4,7%
Québec	10 030	16,2%	616 445 \$	729 997	8,9%
Saguenay	2 396	3,9%	147 267 \$	276 368	3,4%
Total	61 828	100,0%	3 800 000 \$	8 164 361	100,0%



DEVENIR MEMBRE DE RECYCLEMÉDIAS

21

- Toute personne assujettie et toute association ou regroupement de personnes assujetties peuvent devenir membres de RecycleMédias.
- Si vous souhaitez devenir membre, écrivez-nous à :
communication@recyclemedias.com



PÉRIODE DE QUESTIONS

22

MERCI POUR VOTRE PRÉSENCE

